

doc
CA1
EA
94C10
FRE

b 2578736 (F)

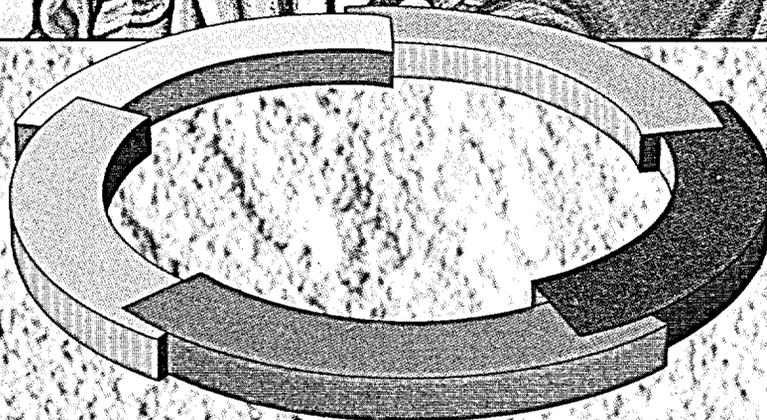
LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE



Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

NOV 2 1994

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

43-256-786



TABLE DES MATIÈRES

I LA FRANCOPHONIE MULTILATÉRALE

1. LE CONTEXTE HISTORIQUE	5
La Francophonie	5
Le Canada et la Francophonie	5
2. LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES	7
Conférences ministérielles permanentes	7
<i>La Conférence des ministres de l'éducation nationale</i>	7
<i>La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports</i>	7
Organisations non gouvernementales francophones	8
<i>L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française</i>	8
<i>L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française</i>	9
<i>La diversité du monde associatif</i>	9
3. L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE	10
Les origines	10
La participation du Canada	10
Buts de l'ACCT	11
Fonctionnement de l'ACCT	11
Structures et programmes	11
4. LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS	13
L'émergence des sommets	13
Les cinq premiers sommets	13
Évolution et nouveaux mandats de l'ACCT	15
Les acquis du Sommet de Chaillot	15
Priorités actuelles	16
<i>L'apparition de nouvelles priorités</i>	16
<i>Le lancement des projets adoptés au Sommet de Maurice</i>	17
<i>Exemples de réalisations depuis le Sommet de Chaillot</i>	18
Enjeux et avenir prévisible	25
<i>Objectifs en matière de coopération</i>	25
<i>Objectifs politiques</i>	25
<i>Objectifs institutionnels</i>	25
5. LA PRÉSENCE CANADIENNE EN FRANCOPHONIE	26



TABLE DES MATIÈRES

II LA GESTION CANADIENNE DE LA FRANCOPHONIE

6. LA STRUCTURE DE GESTION	29
Le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie	29
Concertation interministérielle	29

III LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE

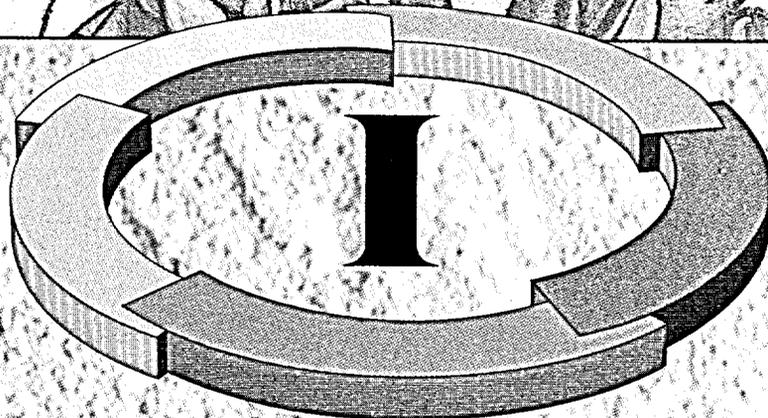
7. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	33
L'aide dans les grandes régions	33
<i>L'Afrique</i>	<i>33</i>
<i>L'Asie</i>	<i>34</i>
<i>Les Amériques</i>	<i>35</i>
Exemples de projets de coopération de l'ACDI	35
<i>Le Bénin</i>	<i>35</i>
<i>Les droits de la personne en Afrique francophone</i>	<i>36</i>
<i>La lutte contre le sida en Afrique</i>	<i>36</i>
<i>Recherches pétrolières au Sénégal</i>	<i>36</i>
<i>Programme de bourses de la Francophonie</i>	<i>36</i>

IV ANNEXES

Aide publique au développement (APD) du Canada aux pays de la Francophonie	39
Contributions canadiennes aux institutions francophones	40
Sigles et acronymes	41



LA FRANCOPHONIE MULTILATÉRALE





LE CONTEXTE HISTORIQUE

LA FRANCOPHONIE

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant le français ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Elle peut également être perçue comme un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations, gouvernementales et privées, engagées dans des secteurs d'activités et des domaines d'intérêt communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme *francophonie* est couramment utilisé pour désigner le mouvement de concertation des peuples d'expression française afin de se doter d'un cadre organisé et de structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie internationale, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays qui adhèrent aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un

facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

La Francophonie internationale a pris naissance dans les nombreuses associations francophones privées, dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Dans chacune, on retrouve des Canadiens et des Canadiennes, notamment certains des fondateurs de ces associations. Ces personnes ont, avec leurs collègues des autres pays francophones, jeté les bases de ce qui est devenu la coopération multilatérale francophone.

LE CANADA EN FRANCOPHONIE

Reconnaissant l'importance du fait français chez lui, ainsi que son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions.

La Francophonie fait partie intégrante de la politique étrangère du Canada : c'est un prolongement naturel de la configuration linguistique du pays sur le plan international. Le Canada est donc membre de toutes les organisations francophones multi-

latérales; il est l'un des États fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) au sein de laquelle il joue, depuis son origine, un rôle très actif.



PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

En outre, le Canada participe aux deux conférences permanentes : la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES).

Depuis 1986, la Francophonie a pris un nouvel élan grâce à la tenue de cinq conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le langage courant a baptisé ces conférences « les sommets de la Francophonie ». Le Canada a été, après Paris et avant Dakar, l'hôte du deuxième Sommet, qui s'est tenu à Québec, et il a pris une part active à toutes les étapes du processus des sommets. Les Conférences au sommet ont eu lieu à Paris (1986), à Québec (1987), à Dakar (1989), à Chaillot (1991) et enfin à Maurice (1993).

La participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la scène internationale. Cet effort de rapprochement au sein de la communauté francophone n'est pas, du reste, le fait du seul gouvernement fédéral : c'est une question d'intérêt pour toute la population canadienne.

Le Canada occupe une position enviable sur l'échiquier international : non seulement il fait partie des grands organismes de la communauté internationale, mais sa dualité linguistique et la richesse de ses cultures en font un partenaire recherché au sein du Commonwealth comme de la Francophonie.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est donc faire partie du riche réseau des 47 pays qui ont le français en partage. C'est aussi révéler au reste du monde les traits de sa physionomie et donner aux Canadiens et Canadiennes d'expression française, ainsi qu'aux francophiles de ce pays, une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement dans un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Le Québec joue un rôle de premier plan dans la Francophonie internationale et les gouvernements des autres provinces à forte population francophone y participent activement. Ainsi, en 1970, les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont pris part à la Conférence constitutive de l'ACCT. Le Canada jouit du statut d'État membre de la Francophonie, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick en sont des gouvernements participants.



LES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

La communauté des pays francophones s'est dotée, au fil des années, de divers structures et mécanismes d'échanges, de concertation et de gestion. Dans chaque cas, la présence canadienne est active et soutenue.

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES

A) La Conférence des ministres de l'éducation nationale

Le mandat originel de la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN), qui vient d'être souligné lors de la session ministérielle de juin 1993, vise à contribuer à l'élaboration et à l'évaluation de politiques éducatives au sein des États membres de la Francophonie et à orienter l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation en vue de les soumettre à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement lors de la tenue des sommets. Quatre provinces font habituellement partie de la délégation canadienne aux réunions de la CONFEMEN - le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba - selon des modalités convenues avec le gouvernement fédéral.

B) La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports

Née en 1969 de la volonté des participants d'unir leurs efforts en vue d'élaborer une politique de promotion et de protection de la jeunesse, la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES) regroupe aujourd'hui 26 pays. Depuis quelques années, par l'entremise d'un important programme d'action établi annuellement, la CONFESJES s'est concentrée sur la formation de moniteurs et d'animateurs dans les deux secteurs de la jeunesse et des sports. Elle a aussi contribué dans une large mesure à la mise en œuvre de grandes orientations de l'action francophone en vue de favoriser l'insertion sociale et économique des jeunes. Signalons la récente création d'un fonds mis en place à cette fin. Tout comme à la CONFEMEN, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Au mois de septembre 1987, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Québec pour le deuxième Sommet, ont créé les Jeux de la Francophonie, dont ils ont confié l'organisation à la CONFESJES. Les premiers Jeux ont eu lieu au Maroc à l'été 1989.

En dépit des courts délais impartis pour l'organisation d'une manifestation de cette envergure, l'événement a obtenu un succès appréciable. En effet, des délégations comprenant des artistes et des sportifs de 39 pays se sont inscrites à ces premiers jeux et ont concrétisé, par l'établissement d'une quarantaine de records nationaux et par la production d'œuvres originales et intéressantes dans le secteur artistique, une francophonie dynamique, riche et prometteuse.

Les deuxièmes Jeux se dérouleront en France en juillet 1994. Déjà, de concert avec le secrétariat exécutif du Comité international, un comité national d'organisation, composé de représentants des gouvernements fédéral, du Québec et du Nouveau-Brunswick, travaille à la mise en place des infrastructures nécessaires. Les Jeux donnent à la Francophonie une visibilité exceptionnelle pour faire connaître l'originalité de sa culture et sa diversité.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FRANCOPHONES

La plupart des associations francophones ont pris naissance sur une base professionnelle ou se sont regroupées en fonction de buts communs.

La grande diversité des domaines dans lesquels évoluent ces organisations et la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en œuvre donnent à la Francophonie une dimension particulièrement importante, qui lui permet de faire preuve d'un grand dynamisme et de déborder largement du secteur gouvernemental.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde son appui à un certain nombre d'associations, qui ont compté des Canadiens parmi leurs fondateurs ou qui regroupent encore actuellement bon nombre de citoyens de ce pays. Cet appui se manifeste sous forme de subventions annuelles ou de contributions à des congrès, colloques ou séminaires, ou encore par des prêts de personnel consentis par le Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie du Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI).

A) L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a été constituée au Luxembourg en 1967 grâce à l'initiative et au dynamisme de pays soucieux d'assurer un rayonnement élargi à la Francophonie. Le Canada était au nombre des pays fondateurs. Quarante-cinq parlements sont aujourd'hui représentés à l'AIPLF. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que le Canada.

Depuis sa création en 1967, l'AIPLF a cherché à développer et à renforcer la solidarité et la coopération entre ses multiples sections et elle a progressivement élargi ses objectifs : ainsi, elle y a inscrit la défense des droits de la personne. En outre, elle s'est engagée dans des programmes de coopération interparlementaire qui l'ont amenée à mettre sur pied un programme de restructuration des services documentaires des assemblées législatives des pays francophones, le Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des

parlements des pays du Sud (PARDOC). Grâce au rôle de maître d'œuvre assumé par la section canadienne et à la coopération entre ses sections, l'AIPLF organise des stages de perfectionnement à l'intention des parlementaires. Depuis la mise en route d'actions pertinentes dans le volet d'appui au processus électoral de l'Agence, elle participe à des missions francophones d'observation des élections. Notons enfin qu'au Sommet de Maurice, l'AIPLF a été reconnue comme l'assemblée consultative de la Francophonie.

B) L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française

Fondée à l'initiative d'un journaliste du Québec, Jean-Marc Léger, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) a son siège social à Montréal. Elle regroupe la plupart des établissements universitaires disséminés à travers la Francophonie. Elle favorise les échanges et la concertation, et contribue ainsi au développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaires.

Par ailleurs et grâce au soutien des gouvernements - dont celui du Canada -, l'AUPELF a créé le Fonds international de coopération universitaire (FICU) qui permet de concrétiser les échanges Nord-Sud et Sud-Sud.

Lors du Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vue confier la mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Cette université francophone sans murs vise le maillage des capacités de recherche et de fonctionnement en réseau des universitaires du monde francophone.

Le gouvernement canadien a renouvelé son appui à l'UREF lors de la dernière conférence générale, qui s'est tenue à Rabat en 1993 et qui a vu l'accession de Michel Gervais, recteur de l'Université Laval, au poste de Président de L'AUPELF-UREF. Ce programme peut et doit contribuer à la réponse des scientifiques francophones aux défis d'aujourd'hui.

C) La diversité du monde associatif

Comme le montre la liste des organismes ci-dessous, les associations se sont d'abord formées sur le « modèle corporatiste » et regroupées en fonction de filières d'intérêts professionnels. Citons, à titre d'exemples :

- l'Institut de droit d'expression française (IDEF);
- l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF);
- l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF);
- le Richelieu international;
- le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF);
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

Ces différents réseaux (conférences, organismes, associations) s'inscrivent et se développent dans le cadre de la Francophonie internationale où ils forment ensemble un instrument majeur de concertation.



L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

LES ORIGINES

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à faire de la Francophonie une réalité au niveau gouvernemental. Une nouvelle coopération multilatérale a ainsi fait son apparition entre pays francophones. Lors d'une réunion, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'États francophones.

Dans un premier temps, ils ont demandé que les ministres de l'Éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de cette coopération. Il s'ensuivit une résolution qui a abouti, le 17 février 1969, à la première conférence intergouvernementale, à Niamey (Niger), à laquelle ont participé 28 pays francophones. Cette conférence a adopté le principe de la création d'une agence de coopération culturelle et technique, et un secrétaire général provisoire a été chargé de préparer un rapport qui a été soumis à une deuxième conférence au début de 1970.

LA PARTICIPATION DU CANADA

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont convenu de modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'ACCT. Un accord identique a été conclu avec le Nouveau-Brunswick en 1977.

Leur statut de gouvernement participant permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'être reconnus comme tels, de détenir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations (autrement dit d'avoir droit de parole) et de communiquer directement avec l'Agence pour les questions d'organisation du programme de travail. Ces deux gouvernements versent à l'Agence une contribution distincte qui représente une partie de celle du Canada. Soulignons qu'il est exceptionnel, en même temps qu'original, qu'un gouvernement central se prête à de telles modalités pour accorder à un État fédéré ou provincial le statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral ont établi entre eux des mécanismes d'information et de consultation en vue d'assurer à la fois une unité d'action et une participation distincte et active des trois gouvernements au sein de l'Agence.

L'importante contribution des provinces, et en particulier du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas à leurs activités au sein de l'ACCT; elle comprend aussi leur participation aux travaux d'autres institutions telles que la CONFEMEN et la CONFESJES. Il arrive même que le chef de la délégation canadienne à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial qui s'exprime au nom du Canada. Cela est notamment le cas à la CONFEMEN, étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas de compétence, au sens strict, en matière d'éducation. Il convient enfin de mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

BUTS DE L'ACCT

L'Agence, qui regroupe aujourd'hui 37 États membres (dont le Canada), cinq États associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, vise à créer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les grands domaines du développement durable. Sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, l'Agence se veut l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Par ailleurs, elle aide les pays membres à promouvoir et à diffuser leurs cultures, et favorise une meilleure compréhension entre les peuples de ces pays.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCT

Depuis le Sommet de Chaillot, la Conférence ministérielle de la Francophonie regroupe les ministres des affaires étrangères ou de la Francophonie et est appelée, en tant qu'instance commune, à siéger à titre de conseil d'administration et de conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, en plus d'être une conférence de suivi des sommets.

L'Agence s'acquitte aussi de son rôle de coordination et de concertation au sein du monde francophone par la tenue de conférences ministérielles sectorielles. Ainsi elle a réuni les ministres de la Culture (Cotonou, 1981, et Liège, 1990), de la Recherche scientifique (Yamoussoukro, 1984), des Communications (Le Caire, 1985), de la Justice (Paris, 1989), de l'Environnement (Tunis, 1991), de l'Éducation (Montréal, 1992) et les ministres chargés de l'Enfance (Dakar, 1993). Une nouvelle conférence des ministres de la Justice est prévue en 1995.

Chaque fois, le Canada a été présent et a participé au déroulement des conférences et à la mise en œuvre des plans d'action adoptés.

STRUCTURES ET PROGRAMMES

Le Secrétariat général de l'ACCT compte, autour du secrétaire général, cinq directeurs généraux chargés respectivement des politiques et de la planification, de l'administration et des finances, de la culture et des communications, de l'éducation et de la formation, de la coopération technique et du développement économique.

À ces directeurs généraux responsables des secteurs, s'ajoutent une déléguée générale de la Coopération juridique et judiciaire ainsi qu'un responsable du Programme spécial de développement (PSD).

En proposant la création du PSD en 1975, le Canada, qui en demeure le principal bailleur de fonds, a voulu donner un second souffle à l'Agence et répondre aux vœux unanimes des pays en voie de développement, sans pour autant alourdir le budget de cet organisme. Il s'agissait aussi de faire de l'Agence un instrument de coopération efficace qui compléterait les aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

Au delà de ses orientations régulières et du Programme spécial de développement, la structure organisationnelle de l'ACCT compte également six bureaux régionaux, une unité décentralisée ainsi qu'un organe subsidiaire :

- le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest (BRAO), à Lomé (Togo), qui voit à la coordination des programmes de l'Agence intéressant plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest;
- le Bureau de Genève, qui agit comme bureau de liaison auprès des organismes internationaux des Nations Unies et qui représente les États ne possédant pas de mission diplomatique dans cette ville;
- l'École internationale de Bordeaux, laquelle est le maître d'œuvre des stages de formation et de recyclage qui se déroulent dans ses murs et dans les pays de la Francophonie; l'École abrite également la Direction générale de l'éducation et de la formation;

- l'Institut de l'énergie, à Québec, qui constitue le seul organe subsidiaire (succursale) de l'Agence chargé d'exécuter les programmes de formation et d'information en matière d'énergie;
- le Bureau régional de l'Afrique centrale (BRAC), à Libreville (Gabon);
- le Bureau régional Asie-Pacifique (BRAP), à Hanoi;
- le Bureau de liaison avec l'Union européenne, à Bruxelles;
- le Bureau de liaison avec les Nations Unies, à New-York.

Le secrétaire général actuel de l'Agence de coopération culturelle et technique est un Canadien du Québec, Jean-Louis Roy. Élu pour quatre ans en décembre 1989, il a été reconduit pour un second mandat lors de la Conférence ministérielle de Bamako, qui a eu lieu en décembre 1993. Il est entouré de directeurs généraux du Burkina Faso, du Cameroun, de la France, du Maroc et de la Belgique.

Cette présence de responsables de diverses régions représentant toutes les sensibilités du monde francophone assure un dialogue constant des cultures et des peuples.





LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

L'ÉMERGENCE DES SOMMETS

Il appartient désormais à l'histoire officielle de reconnaître que l'idée de réunir les dirigeants des États et des gouvernements francophones en sommet a précédé de loin le premier rendez-vous formel organisé en 1986 sous les auspices de la France. En fait, cette idée avait déjà germé, dès les années 1970, et certains chefs d'État, dont les présidents Bourguiba de Tunisie, Diouri du Niger et Senghor du Sénégal, s'en étaient faits les promoteurs.

Au milieu des années 1980, le gouvernement canadien s'est engagé dans un processus visant à permettre une participation légitime du Québec à ces assises tout en préservant le principe de la souveraineté fédérale en matière de politique étrangère. La conclusion d'un arrangement original et satisfaisant pour les deux parties a été suivie par l'annonce du premier sommet en 1986.

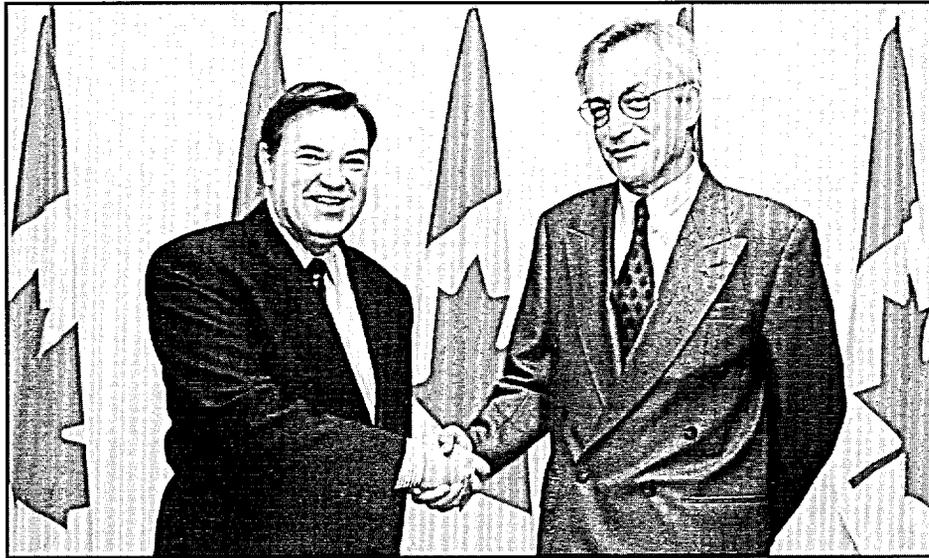
De façon schématique, cet arrangement, qui régit encore les rapports des deux constituantes canadiennes, prévoit la pleine participation du Québec au volet coopération des sommets. De son côté, le Canada se réserve le premier rôle sur les plans politique

et économique, le Québec ayant alors un statut « d'observateur intéressé ».

LES CINQ PREMIERS SOMMETS

Il y a eu cinq sommets depuis 1986. Ces sommets ont été l'occasion d'une remarquable mobilisation de ressources et d'énergie pour compenser l'absence de structure organisationnelle qui, à l'instar du Secrétariat du Commonwealth, aurait dû servir de soutien à pareille entreprise. Pour mettre en vigueur leurs décisions, les chefs d'État ont plutôt décidé d'avoir recours à la formule des « représentants personnels » constitués pour l'occasion en un conseil devenu, depuis le Sommet de Chaillot, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Grâce à sa souplesse et à sa rapidité, cette formule a permis de mobiliser, dans un très court laps de temps, des ressources inespérées. Concrètement, le Canada consacre chaque année à la Francophonie un budget total de plus de 40 millions de dollars, toutes subventions confondues.

L'apparition des sommets a donc bouleversé quantitativement, mais aussi qualitativement, le paysage de la Francophonie.



*L'honorable André
Ouellet, ministre des
Affaires étrangères
du Canada, et
monsieur Jean-Louis
Roy, secrétaire
général de l'ACCT*

Sur le plan qualitatif, la Francophonie, entreprise à vocation traditionnellement culturelle, s'est donné un rôle de coopération œuvrant dans des domaines hautement techniques. Elle a retenu neuf secteurs d'activités prioritaires :

- l'agriculture,
- l'énergie,
- l'environnement,
- la culture et les communications,
- l'information scientifique et technologique,
- la recherche et la coopération universitaires,
- la coopération juridique et judiciaire,
- l'éducation et la formation,
- le développement économique.

Dès le premier Sommet, tenu à Paris en 1986, les chefs d'État ont décidé la mise en place du Comité international de suivi (CIS) pour assurer la réalisation des orientations décidées lors de ces rencontres. Cette démarche a contribué dans une large mesure au nouveau dynamisme dont a fait preuve la Francophonie. Elle avait cependant l'incon-

véniement de ses qualités puisqu'une entreprise ne peut survivre, à long terme, sans structure et sans autre soutien que les seules volontés politiques. De plus, la plupart des projets du Sommet ayant un contenu hautement technique, il fallait faire appel à des spécialistes qui ne seraient pas membres des instances politiques. Ainsi un déplacement progressif des pouvoirs et des prérogatives du CIS s'est produit en faveur du Secrétariat de l'ACCT. Cette tendance naturelle est maintenant encouragée politiquement, depuis que les sommets ont modifié les structures et les programmes de l'Agence pour la mettre « à l'heure des sommets ». Le Canada a d'ailleurs participé à la conception et à la réalisation de ce processus de réforme conduit sous l'égide de la Commission sur l'avenir des institutions. Cette commission était présidée par Jean-Louis Roy, activement épaulé dans son mandat par le gouvernement fédéral canadien qui assumait alors la présidence du CIS. L'évocation de ce processus de réforme nous amène à rappeler l'évolution rapide qu'a connue l'ACCT sous l'impulsion des sommets.

ÉVOLUTION ET NOUVEAUX MANDATS DE L'ACCT

Au moment du premier Sommet à Paris en 1986, l'ACCT était tombée dans une sorte de « léthargie bureaucratique » qui la rendait inapte à jouer un rôle d'importance. Le premier Sommet l'a donc largement ignorée, sur le plan opérationnel, par sa décision de mettre sur pied le CIS tout en révisant les structures, les objectifs et les programmes de l'Agence. Le CIS a établi le Comité sur la réforme des institutions pour mettre fin à la marginalisation de l'Agence par rapport aux sommets et pour lui donner un rôle qui ne soit pas seulement un rôle d'appoint. Le Canada a eu, au sein de ce comité, une influence et un rôle déterminants en exigeant une réforme en profondeur, qui lui semblait le gage et la condition préalable des nouvelles responsabilités que les sommets souhaitaient confier à l'Agence.

Si l'Agence avait été mise en demeure par le Sommet de Paris, le Sommet de Québec en 1987, lui, l'a mobilisée de plusieurs façons :

- en faisant d'elle son opérateur privilégié;
- en l'invitant à réorienter son budget et ses programmes en fonction des décisions prises lors des sommets;
- en l'associant directement aux travaux du CIS par le biais d'un comité consultatif conjoint et d'un conseiller spécial au suivi;
- en la soumettant, surtout, à un examen poussé et en lui donnant un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences des sommets. Cela a été la tâche du Comité Roy sur l'avenir des institutions.

Le Sommet de Dakar, enfin, a consacré cette évolution et a fait de l'Agence le « Secrétariat des sommets » dans trois domaines : la proposition en matière de programmation, la suggestion d'affectations budgétaires et le soutien logistique aux opérations.

Cette évolution n'a été consacrée formellement qu'au moment de la tenue de la Conférence générale ministérielle de l'ACCT, qui a eu lieu à Ottawa en décembre 1989 et qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les sommets. Cette conférence a également vu l'élection de Jean-Louis Roy au poste de secrétaire général de l'ACCT. M. Roy, candidat québécois, a bénéficié de l'appui du gouvernement canadien, qui accordait d'autant plus d'importance à ce poste que le rôle de l'ACCT, par rapport aux sommets, allait s'en trouver accru.

LES ACQUIS DU SOMMET DE CHAILLOT

Le Sommet qui s'est tenu en 1991 à Chaillot a permis d'aboutir à un accord de simplification, de rationalisation et d'harmonisation des institutions de la Francophonie.

En mettant les sommets au cœur de l'édifice francophone, les chefs d'État et de gouvernement ont fait de ces rencontres le véritable moteur de la Francophonie, qui donne une impulsion aux autres instances.

Relais des sommets, la Conférence des ministres des affaires étrangères et de la Francophonie se réunit chaque année pour assurer le suivi d'un sommet ou préparer le suivant.

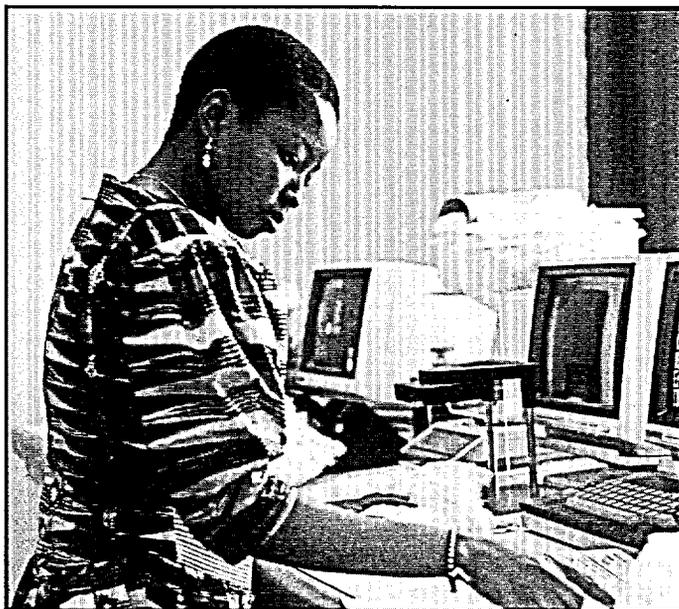


PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

Par ailleurs, les comités de suivi et de préparation des sommets (CIS et CIP) ont été fusionnés par le Sommet de Chaillot en une seule instance : le Conseil permanent de la Francophonie. Le CPF est formé des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement de 15 pays choisis à chaque sommet. Il se réunit au moins quatre fois par année pour régler les affaires courantes. Dans la pratique cependant, tous les pays membres peuvent y participer.

Si les sommets se retrouvent au centre de l'architecture francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique est devenue véritablement au Sommet de Chaillot la charnière centrale de la coopération francophone. Elle a acquis un double mandat : d'une part, celui d'opérateur principal des sommets, responsable de l'animation de sept des huit secteurs de coopération et, d'autre part, celui de secrétariat de toutes les instances. Ainsi, l'ACCT est devenue le trait d'union et la mémoire institutionnelle de la Francophonie.

C'est à l'Université des réseaux d'expression française qu'a été confié le huitième secteur de coopération, celui de la recherche universitaire, et TV-5 ainsi que l'Université d'Alexandrie ont été reconnues comme des « opérateurs privilégiés ».

L'ACCT est appuyée par des comités de programme qui regroupent normalement deux fois par année, à l'Agence, les experts gouvernementaux de chaque grand secteur de coopération appelés à donner des avis sur les orientations des secteurs et à formuler des recommandations sur les programmes et projets.

DE DAKAR À CHAILLOT ET MAURICE : LES PRIORITÉS ACTUELLES

A) L'apparition de nouvelles priorités

Le Sommet de Dakar a vu émerger de nouveaux thèmes d'action qui sont venus s'ajouter aux cinq secteurs prioritaires du Sommet précédent. Le Sénégal, en sa qualité de pays hôte, s'est fait le promoteur du secteur éducation et formation.

Le Canada, pour sa part, a fait adopter une résolution sur l'environnement, mettant ainsi ce thème au nombre des secteurs prioritaires, et a proposé la tenue d'une conférence des ministres de l'Environnement, qui s'est déroulée à Tunis en avril 1991. En plus de l'adoption de ce thème, qui a donné lieu au lancement de quatre initiatives, le Canada a été à l'origine d'une résolution sur les droits de la personne, qui constituait une première dans le cadre de la Francophonie multilatérale. Cette résolu-

tion a donné naissance aux actions concrètes que mène actuellement l'ACCT dans le cadre de son programme de coopération juridique et judiciaire.

Au cours des années à venir, le Canada entend donner un haut degré de priorité à ces deux secteurs, tant sur le plan politique où sont prises les décisions de principe, qu'au niveau de la coopération, où des actions concrètes doivent faire suite aux discours.

Au Sommet de Chaillot, le Canada a poursuivi les objectifs amorcés à Dakar. Il a contribué à l'adoption du texte de la « Déclaration de Chaillot » sur la démocratie et le développement, a fourni son appui à diverses résolutions politiques et, plus important encore, a proposé un programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Ce programme a pour but de traduire concrètement la Déclaration de Chaillot par un train de mesures prises à trois niveaux, essentiels et inséparables pour établir une culture démocratique : la documentation et l'information, l'appui au processus électoral et des sessions de perfectionnement s'adressant à des acteurs importants du développement démocratique : les parlementaires, les journalistes, les syndicats, les forces policières et les organisations non gouvernementales (ONG).

Plus récemment, au Sommet de Maurice, le Canada a eu la possibilité de poursuivre et de consolider les actions entreprises à Dakar et à Chaillot dans le domaine des droits de la personne et du développement démocratique. Il a favorisé l'extension du Réseau des centres d'aide et de consultation juridiques

pour les femmes et a proposé, conjointement avec le Gouvernement du Québec, l'adoption d'un nouveau champ de coopération, la coopération économique.

Pour favoriser la prise en compte des conclusions de la Conférence ministérielle sur l'enfance, qui s'est tenue à Dakar en juillet 1993, le Canada a de plus proposé d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action adopté à cette conférence, en suggérant à l'ACCT de puiser à même la contribution canadienne une somme de 2 millions de dollars pour l'amélioration des systèmes éducatifs destinés aux enfants et pour l'éducation des jeunes filles.

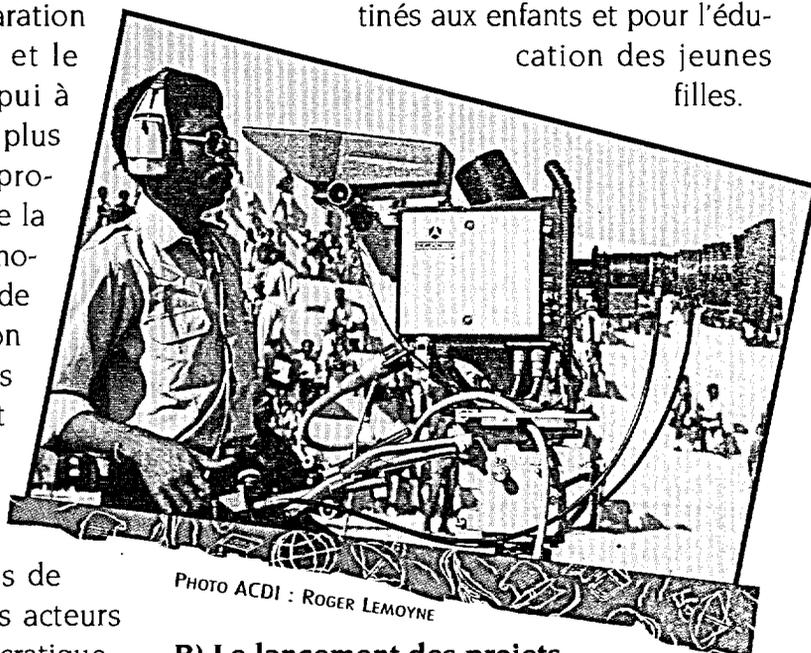


PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

B) Le lancement des projets adoptés au Sommet de Maurice

Le Canada suit attentivement l'évolution des projets annoncés à Maurice. À cette fin, il participe activement aux comités de programme et assure un suivi en concertation avec tous les correspondants sectoriels qui œuvrent au sein de ministères spécifiques; il collabore le plus étroitement possible avec les gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick.

C) Exemples de réalisations depuis le Sommet de Chaillot

i) AGRICULTURE

Développement intégré des petites et moyennes entreprises en agro-alimentaire

Cette initiative, appuyée par le ministère de l'Agriculture du Canada, vise à mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises des pays du Sud les services techniques du Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) de Saint-Hyacinthe. Ces entreprises profitent ainsi du savoir-faire des firmes canadiennes dans les domaines de la mise au point et de la commercialisation des produits agro-alimentaires.

Renforcement du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales

Cette activité vise à mettre en place un centre d'excellence à vocation régionale, spécialisé en économie agricole. Situé à Abidjan, le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) est ouvert à l'ensemble des pays francophones. Il est jumelé à l'Université Laval et est reconnu par l'Agence de coopération culturelle et technique comme un centre régional d'excellence en sciences de l'agriculture (CRESA).



PHOTO ACDI : PIERRE ST-JACQUES

ii) COMMUNICATIONS

TV-5

TV-5 est une chaîne de télévision francophone à laquelle participent les gouvernements du Canada, du Québec, de la France, de la Suisse et de la Belgique. Actuellement, TV-5 diffuse ses émissions presque partout dans le monde. Grâce au câble, la chaîne rejoint en effet quelque 30 millions de foyers en Europe, environ 5 millions au Canada et autant aux États-Unis. En outre, le 30 septembre 1992, à Dakar, a eu lieu le lancement officiel de TV-5 Afrique, capté par satellite. Le signal de TV-5 est également disponible en Amérique latine et dans les Antilles depuis le 19 octobre 1992. On étudie présentement la possibilité d'offrir ce service en Asie et dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

iii) COÉDITION

Sous l'impulsion de l'ACCT et avec la collaboration de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), des réalisations concrètes dans le domaine de l'édition sont en chantier. L'ANEL est le porte-parole officiel des éditeurs francophones au Canada. Cette association regroupe près d'une centaine de maisons d'édition œuvrant dans une variété de secteurs (manuels scolaires, romans et essais, littérature, guides pratiques).

iv) DROITS DE LA PERSONNE ET DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

Programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique

Le Canada a proposé au Sommet de Chaillot l'établissement d'un programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Ce programme, qui comprend trois volets, utilise au maximum les fonds disponibles.

Documentation et information

Dans le domaine de la documentation et de l'information, une vingtaine d'organismes internationaux qui s'occupent de documentation sur les droits de la personne ont jeté, en décembre 1992, les bases d'un centre de documentation et dressé la liste des tâches à accomplir. Le Canada a soutenu l'établissement d'un répertoire général des organismes et associations, des personnes-ressources et des productions en matière de droits de la personne. La première version de ce répertoire a été déposée à la Conférence ministérielle de Bamako de décembre 1993.

Appui au processus électoral

Dans le domaine de l'appui au processus électoral, la Francophonie s'est dotée, en octobre 1992, de principes directeurs pour la tenue de missions d'observation des élections. Depuis, elle a déjà répondu à de nombreuses requêtes, de la part de pays membres, concernant l'envoi de missions préparatoires et de missions d'observation des élections. Plusieurs pays francophones ont bénéficié de telles missions : le Burkina Faso, le Burundi, le Congo, Djibouti, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Niger, la Roumanie, le Sénégal, les Seychelles, la République centrafricaine, les Comores et le Togo.



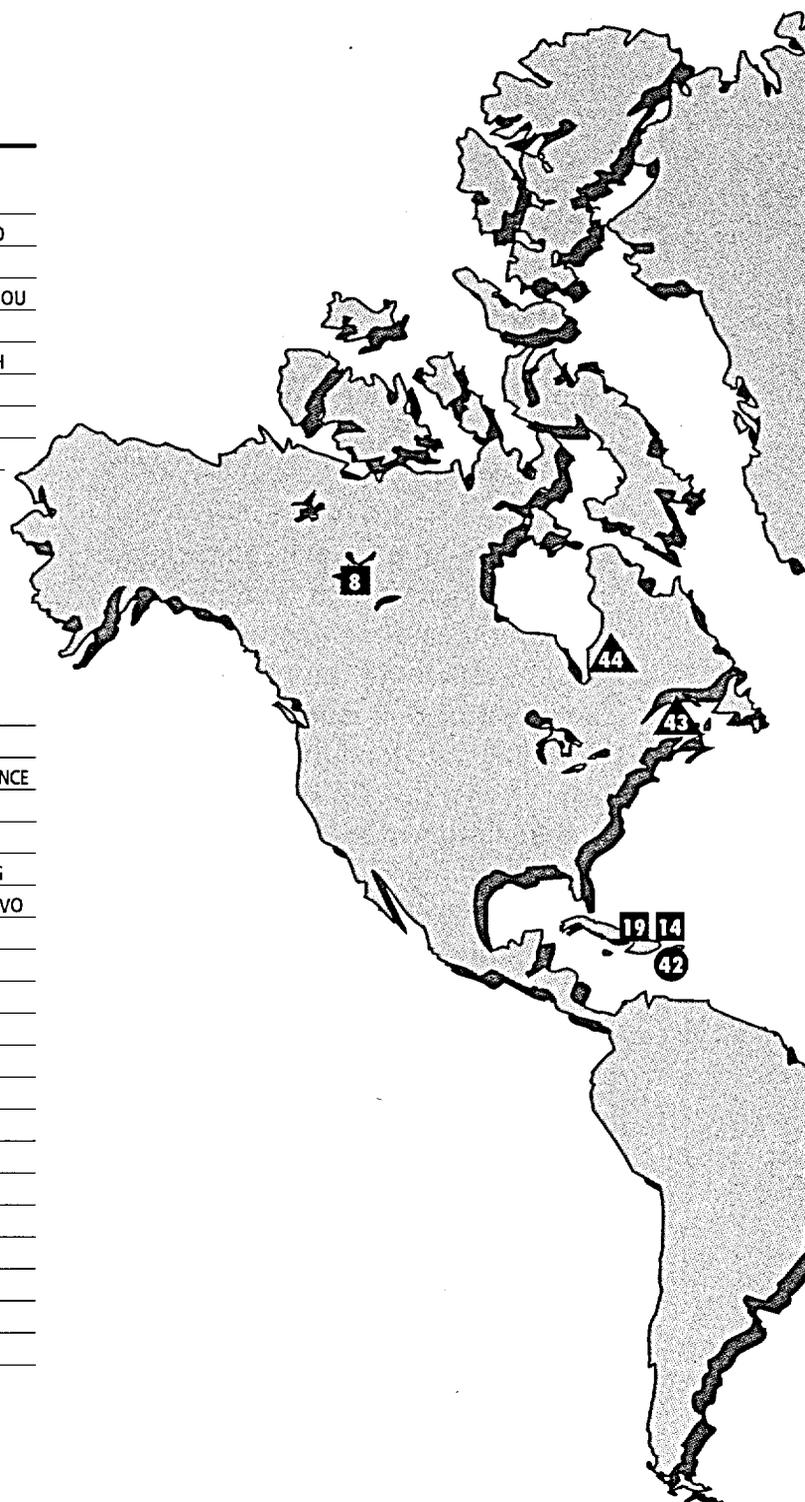
PHOTO ACDI : BENOIT AQUIN

Le Monde de la Francophonie

ACCT et Sommets

Pays membres :

N°	PAYS	POPULATION	CAPITALE
1	BELGIQUE (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE)	9 840 000	BRUXELLES
2	BÉNIN	4 800 000	PORTO-NOVO
3	BULGARIE	8 900 000	SOFIA
4	BURKINA FASO	9 400 000	OUAGADOUGOU
5	BURUNDI	5 300 000	BUJUMBURA
6	CAMBODGE	8 250 000	PHNOM-PENH
7	CAMEROUN	11 400 000	YAOUNDÉ
8	CANADA	26 500 000	OTTAWA
9	CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)	3 000 000	BANGUI
10	COMORES	500 000	MORONI
11	CONGO	2 300 000	BRAZZAVILLE
12	CÔTE D'IVOIRE	12 580 000	ABIDJAN
13	DJIBOUTI	400 000	DJIBOUTI
14	DOMINIQUE	82 000	ROSEAU
15	FRANCE	56 400 000	PARIS
16	GABON	1 200 000	LIBREVILLE
17	GUINÉE	7 500 000	CONAKRY
18	GUINÉE ÉQUATORIALE	400 000	MALABO
19	HAÏTI	6 500 000	PORT-AU-PRINCE
20	LAOS	4 140 000	VIENTIANE
21	LIBAN	2 700 000	BEYROUTH
22	LUXEMBOURG	370 000	LUXEMBOURG
23	MADAGASCAR	12 400 000	ANTANANARIVO
24	MALI	8 300 000	BAMAKO
25	MAURICE	1 100 000	PORT-LOUIS
26	MONACO	30 000	MONACO
27	NIGER	8 000 000	NIAMEY
28	ROUMANIE	23 270 000	BUCAREST
29	RWANDA	7 500 000	KIGALI
30	SÉNÉGAL	7 500 000	DAKAR
31	SEYCHELLES	67 400	VICTORIA
32	TCHAD	5 100 000	N'DJAMENA
33	TOGO	3 800 000	LOMÉ
34	TUNISIE	8 400 000	TUNIS
35	VANUATU	158 000	PORT-VILA
36	VIËT-NAM	66 700 000	HANOÏ
37	ZAÏRE	37 800 000	KINSHASA



États associés

N°	PAYS	POPULATION	CAPITALE
38	ÉGYPTE	54 600 000	LE CAIRE
39	GUINÉE-BISSAU	1 000 000	BISSAU
40	MAROC	26 200 000	RABAT
41	MAURITANIE	2 100 000	NOUAKCHOTT
42	SAINTE-LUCIE	150 000	CASTRIES

Gouvernements participants

N°	PAYS	POPULATION	CAPITALE
43	CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK	730 000	FRÉDÉRICTON
44	CANADA- QUÉBEC	6 780 000	QUÉBEC

Pays participant seulement aux Sommets

N°	PAYS	POPULATION	CAPITALE
45	BELGIQUE (ROYAUME DE)	9 840 000	BRUXELLES
46	CAP-VERT	400 000	PRAIA
47	SUISSE	6 200 000	BERNE

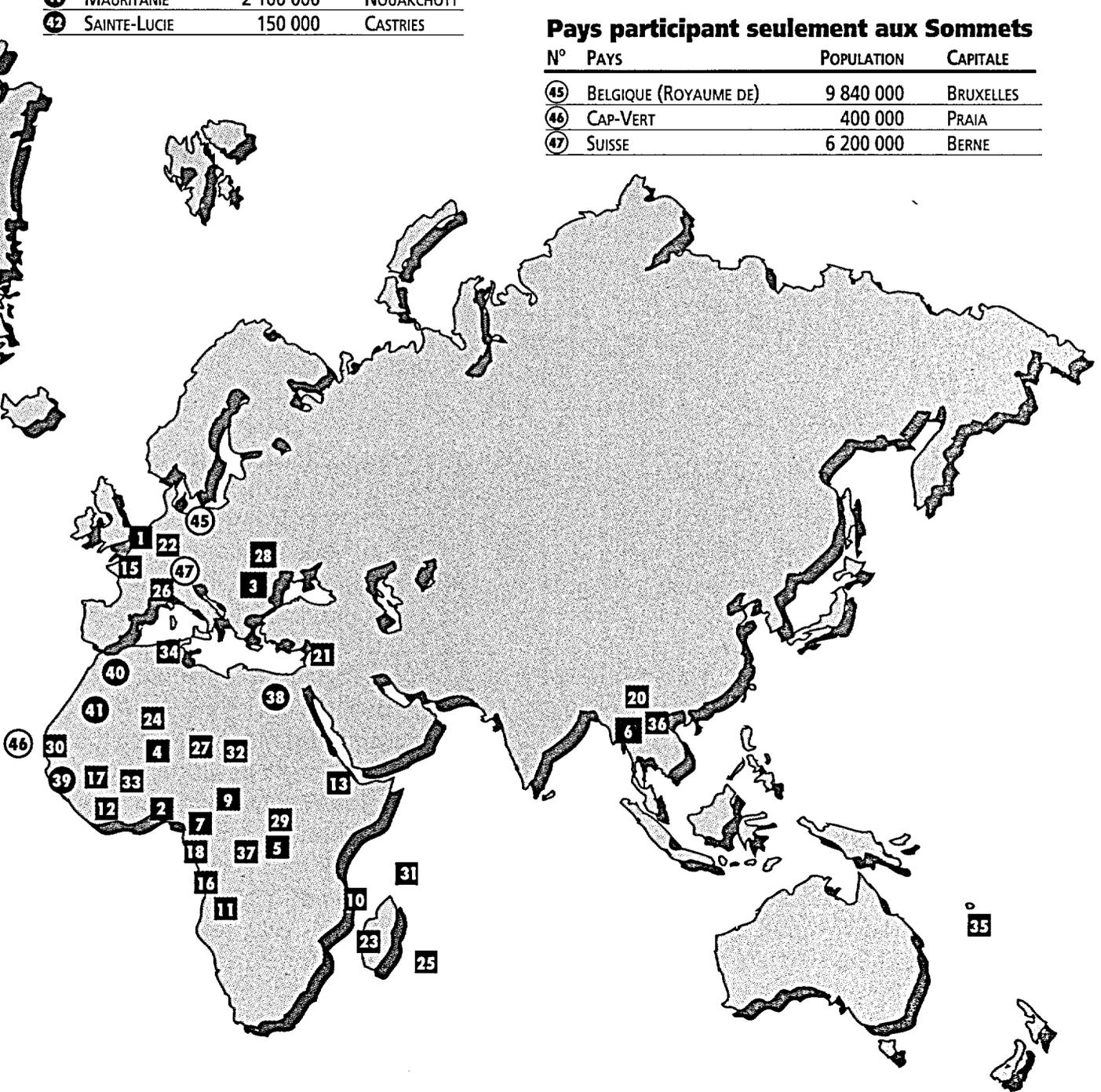




PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

Perfectionnement

Dans le domaine du perfectionnement, de nombreux séminaires de formation ont été offerts à diverses catégories d'acteurs de la démocratie : ONG (juillet 1992 et juillet 1993), parlementaires (novembre 1992), journalistes (avril 1993 et mai 1994), forces policières (avril 1993) et syndicats (de mars à mai 1993, dans cinq pays).

En plus de ces projets, qui ont touché plus de 30 pays de la Francophonie, il faut mentionner la mise en chantier d'un important projet de Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques à l'intention des femmes des pays francophones. La création de deux centres, au Bénin et au Cameroun, a jeté les bases d'un réseau, et un séminaire international a permis de lancer le programme.

v) ÉDUCATION ET FORMATION

Aménagement linguistique et industries de la langue

Dans ce secteur, il faut signaler la mise en réseau international des observatoires nationaux des industries de la langue (décembre 1992) à Montréal et la tenue, en mai 1993, d'un séminaire international sur la phraséologie, qui a vu le lancement de trois ouvrages sur des vocabulaires spécialisés. Par ailleurs, le projet de l'Observatoire canadien des industries de la langue, annoncé à Chaillot, qui vise l'établissement d'un fichier terminologique, a été complété par son maître d'œuvre, le Centre de terminologie et de traduction judiciaire (CTTJ) de l'Université de Moncton.

Consortium international francophone de formation à distance

Nouvel instrument de formation au sein de l'espace francophone, le Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD) a été proposé conjointement par le Canada et le Canada-Québec au Sommet de Québec. Sa création a été appuyée au Sommet de Dakar. Il a été intégré à la Direction de l'éducation et de la formation de l'ACCT. La Conférence des ministres de l'éducation, tenue à Montréal en juin 1992, a fait de la formation à distance une des cinq priorités de l'éducation en Francophonie et a adopté un plan d'action décennal qui prévoit, entre autres, l'établissement de 15 centres de rayonnement de la formation à distance dans les pays francophones.

Les principaux objectifs du CIFFAD comprennent la mise en place d'un réseau de coopération en matière de formation et de ressources pédagogiques et techniques, l'octroi d'un soutien financier de démarrage aux projets multilatéraux et d'une aide pour la mise en œuvre de politiques nationales et l'établissement de dispositifs de formation à distance.

Banque internationale d'information sur les États francophones

Appuyée par le Canada au premier Sommet (Paris, 1986), la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) est depuis décembre 1991 un programme décentralisé de l'ACCT. Son administration et sa gestion ont été confiées à Patrimoine Canada. Conçue avant tout comme une base de données bibliographiques recensant les documents sur tous les États membres des sommets francophones, la BIEF s'est rapidement élargie pour devenir un réseau de ressources humaines, documentaires et technologiques axé sur la communication, la liaison et le transfert d'information et de documentation dans un cadre de mise en commun et de partage des ressources. La BIEF intervient dans la structuration, la modernisation et la consolidation des politiques et des systèmes nationaux d'information et de documentation dans les pays du Sud; elle contribue au perfectionnement du personnel professionnel et technique (technologies de pointe), et participe

à l'organisation et à la préservation du patrimoine documentaire et des mémoires corporatives nationales.

Programme de bourses de la Francophonie

Le programme de bourses de la Francophonie, amorcé lors du Sommet de Paris, s'est poursuivi après les Sommets de Dakar et de Chaillot. Il vise à accroître les possibilités de formation avancée pour les ressortissants des pays du Sud. La gestion de ce programme relève de la direction des Services professionnels de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



PHOTO ACDI : ROGER LEMOYNE

VI) ENVIRONNEMENT

Étude des crises environnementales du Sahel

Le Centre d'application et de recherches en télédétection (Cartel) de l'Université de Sherbrooke a entrepris la première phase d'un programme qui vise l'étude de la situation environnementale au Sahel, en particulier au Sénégal. Grâce aux techniques modernes de télé-détection, le Cartel travaille à la conception d'un outillage méthodologique qui lui permet de comparer, à l'aide d'un système géographique, les différentes marques territoriales de l'incidence de la crise du Sahel au Sénégal.

Gestion des ressources et des usages du Nil

Le Nil et le fleuve Saint-Laurent comportant des similarités, notamment au niveau de la pollution industrielle, une équipe d'Environnement Canada a évalué récemment, en collaboration avec les gestionnaires du Nil, la possibilité d'adapter aux besoins de ce fleuve des outils de gestion mis au point pour le Saint-Laurent. Cette initiative a mené à l'élaboration d'un programme de formation sur la gestion intégrée des bassins versants. Ce cours de perfectionnement s'adresse à des gestionnaires de pays francophones du Sud et est dispensé à l'université Senghor d'Alexandrie, en Égypte.

Gestion des grands écosystèmes fluviaux et lacustres

Le projet Gestion des grands fleuves et le Réseau francophone de gestionnaires d'écosystèmes fluviaux et lacustres, coor-

donnés par le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, répondent aux objectifs énoncés dans le programme Action 21, issu de la Conférence de Rio. Ils mettent l'accent sur les mécanismes de gestion intégrée de ces ressources.

Des séances de formation de courte durée sont offertes à des gestionnaires au sein d'organisations régionales et nationales qui gèrent un bassin transfrontalier. Pendant deux semaines, un séminaire réunit des gestionnaires provenant de l'ensemble des États du bassin : ce groupe pluridisciplinaire s'initie à la gestion intégrée et jette les bases d'un plan directeur pour le bassin.

Revue scientifique des sciences de l'environnement

Écodécision est une revue scientifique bilingue qui traite de sujets touchant l'environnement. Elle est diffusée dans les pays du Commonwealth et de la Francophonie. La publication est assurée par la Société royale du Canada.

Chaire en environnement à l'université Senghor d'Alexandrie

Le projet de création d'une université de la Francophonie à Alexandrie a vu le jour au Sommet de Dakar. Au départ, deux disciplines étaient prévues : santé et nutrition, d'une part, gestion et administration, d'autre part.

Le Canada a assuré le démarrage et le financement d'une troisième discipline, une chaire en environnement, et a assumé le coût de l'envoi d'experts et d'enseignants de l'Université du Québec à Montréal.

Le Canada continue d'appuyer financièrement cet établissement grâce à une contribution substantielle qu'il verse au Fonds multilatéral de l'ACCT.

ENJEUX ET AVENIR PRÉVISIBLE

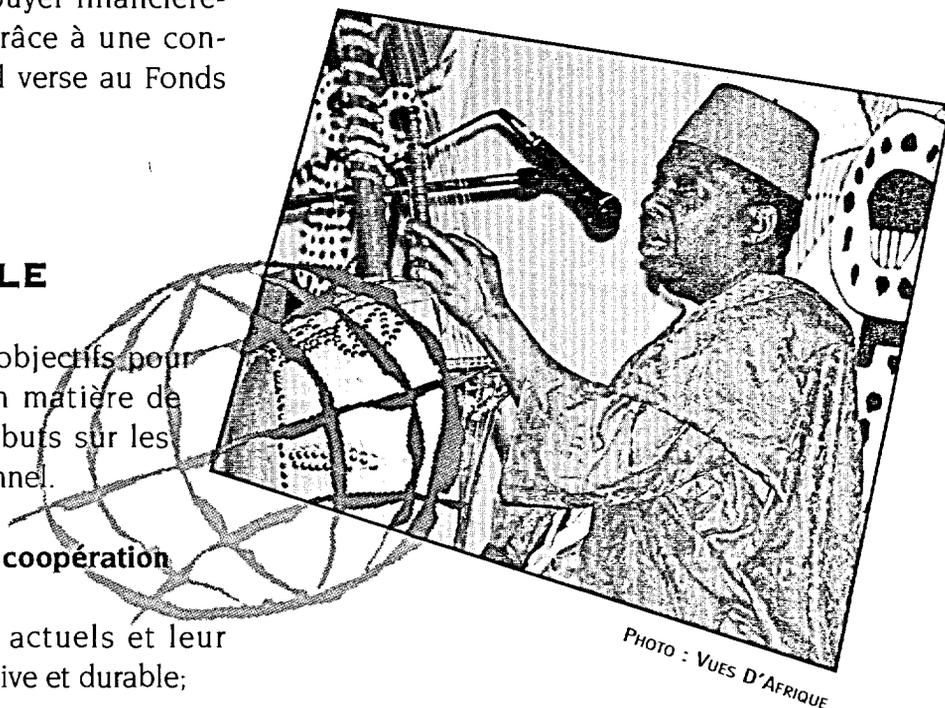
Le Canada poursuit trois objectifs pour l'avenir - des objectifs en matière de coopération, et aussi des buts sur les plans politique et institutionnel.

A) Objectifs en matière de coopération

1. consolider les projets actuels et leur donner une portée significative et durable;
2. éviter la dispersion, la multiplication de microprojets et rechercher la masse critique;
3. encourager des habitudes de dialogue communautaire favorisées par la coopération multilatérale.

B) Objectifs politiques

1. accorder davantage d'importance au volet politique des sommets;
2. rendre la structure de suivi plus sensible et plus interventionniste face aux bouleversements et à l'évolution de l'actualité entre deux sommets;
3. mettre davantage l'accent sur les questions relatives aux droits de la personne, au renforcement de l'État de droit et à l'encouragement à la démocratisation.



C) Objectifs institutionnels

1. assurer la pérennité de la Francophonie en l'ancrant sur des assises institutionnelles durables;
2. tendre vers davantage de multilatéralisme dans les décisions et donc un plus grand rôle de l'ACCT, tout en évitant la bureaucratisation du processus et une forme de démobilité des États;
3. simplifier la mécanique institutionnelle des sommets tout en renforçant le suivi du volet politique par le travail du Conseil permanent de la Francophonie et des conférences ministérielles.



LA PRÉSENCE CANADIENNE EN FRANCOPHONIE

Tout en étant clairement identifiable, les objectifs poursuivis par le Canada en Francophonie n'ont pas pour objet des avantages immédiats et, encore moins, une vision comptable. Sans être quantifiables, ces avantages sont réels et se définissent plutôt en termes d'équilibre et d'influence que le Canada peut exercer sur une communauté regroupant plus du quart des nations du globe. Ces avantages s'évaluent également sous l'angle des apports culturels, scientifiques et autres dont il peut s'enrichir à leur contact.

Comme tout axe de politique étrangère, la « politique francophone » doit trouver sa pertinence en prenant ses racines dans les réalités et les préoccupations internes du Canada et en s'appuyant, à l'extérieur, sur les avantages comparatifs qui maximisent l'influence du Canada à l'étranger.

Ainsi, sur le plan interne, la Francophonie se veut :

- une mise en valeur de la dualité linguistique canadienne;
 - un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français au Canada;
- alors que, sur le plan externe, elle correspond à :
- une zone d'influence naturelle pour le Canada au même titre que son

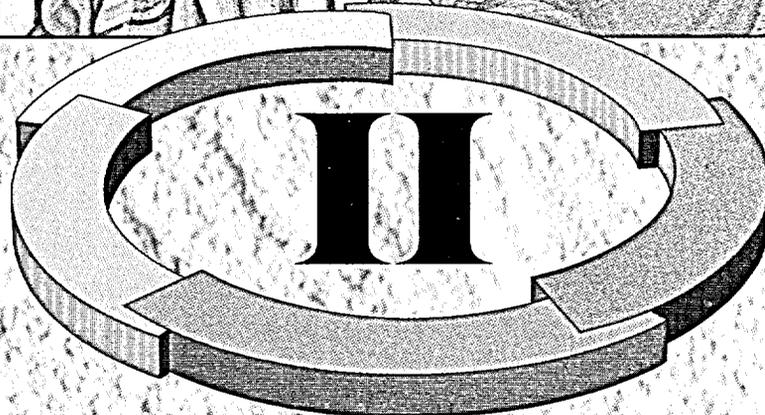
appartenance à l'Amérique (Organisation des États américains [OEA]) au monde anglophone (Commonwealth), au monde occidental (OTAN), etc.;

- une tribune multilatérale où une puissance moyenne de la taille du Canada est le mieux à même d'exercer une influence et de jouer pleinement son rôle;
- une enceinte de concertation et de dialogue sur les problèmes qui nous préoccupent et sur les valeurs que nous souhaiterions faire partager.

La Francophonie a pour objectif ultime de créer une véritable communauté qui resserre les liens d'interdépendance entre ses membres et les rende véritablement solidaires, objectif d'autant plus difficile à atteindre que la Francophonie est disparate dans sa composition, inégale dans ses niveaux de développement, hétérogène sur le plan politique et dispersée de par le monde.

Il s'agit donc d'une communauté en devenir que les associations et les institutions existantes ont puissamment aidé à faire émerger. La volonté politique qui émane des sommets et les moyens qui y sont consentis devraient lui donner sa configuration définitive, celle d'une organisation solidaire et active.

LA GESTION CANADIENNE DE LA FRANCOPHONIE





LA STRUCTURE DE GESTION

L E BUREAU DU COORDONNATEUR FÉDÉRAL POUR LA FRANCOPHONIE

En tant qu'axe majeur de la politique étrangère canadienne, la gestion de la Francophonie internationale relève depuis le début du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Depuis novembre 1993, c'est ce ministère qui en a personnellement la charge au sein du Cabinet.

La responsabilité immédiate de la gestion de la participation canadienne à la Francophonie a été confiée depuis quelques années au Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie, au sein du MAECI. Comme son nom l'indique, ce Bureau a pour mandat la coordination ministérielle et interministérielle de l'ensemble des aspects relatifs à la Francophonie. À cet égard, il gère également, en fonds propres, l'essentiel des budgets consacrés au monde associatif francophone, aux institutions, à l'ACCT ainsi qu'aux projets découlant des sommets. D'autres fonds, sous la responsabilité de la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI, servent à financer les programmes de coopération de plusieurs institutions de la Francophonie, notamment l'AUPELF, l'ACCT, la CONFÉJES et la CONFEMEN.

De même, la Direction des services professionnels de l'ACDI gère un important programme, intitulé les Bourses de la Francophonie, qui offre chaque année une formation universitaire à quelque 350 étudiants venant de pays du tiers-monde francophone.

En ce qui concerne la préparation et le suivi des sommets, le Bureau du coordonnateur fédéral travaille en liaison étroite avec le représentant personnel désigné par le Premier ministre pour représenter officiellement le Canada au sein du Conseil permanent de la Francophonie.

Le représentant personnel est appuyé par le correspondant national auprès de l'ACCT, qui, depuis l'ambassade du Canada à Paris, agit comme intermédiaire attitré entre l'ACCT et le Bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie.

CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE

La Francophonie devenant de plus en plus spécialisée et multidisciplinaire au niveau de ses projets, le Bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie s'est doté d'un réseau de correspondants

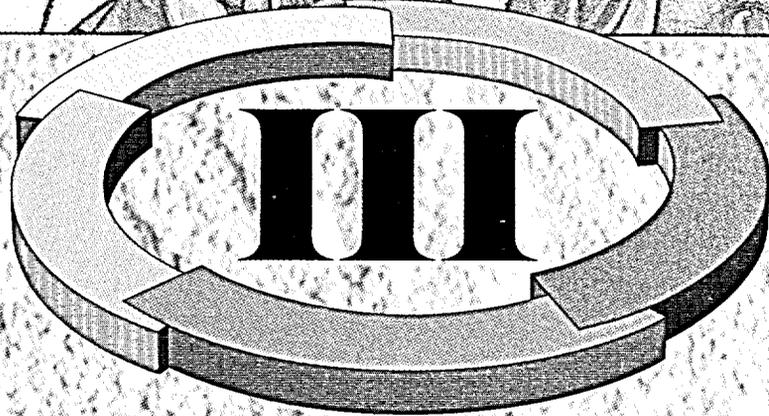
sectoriels attirés, appartenant à différents ministères nationaux et représentant, en quelque sorte, l'interface des neuf secteurs prioritaires d'activités des sommets.

Plus précisément, les ministères suivants agissent en qualité de répondants :

- **Agriculture :**
ACDI et ministère de l'Agriculture
- **Énergie :** ACDI
- **Environnement :**
ministère de l'Environnement
- **Culture et communication :**
Patrimoine Canada
- **Industries de la langue :**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- **Coopération juridique :**
ministère de la Justice
- **Information scientifique :**
Patrimoine Canada
- **Éducation et Formation :** ACDI
- **Développement économique :**
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI

Les correspondants sectoriels sont chargés de traduire en projets précis les grandes orientations données par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des sommets, et ce, dans le cadre des mandats et des budgets que leur confie le Bureau du Coordonnateur fédéral. À ce titre, ils siègent au sein de comités de programme internationaux mis sur pied par l'ACCT pour chacun des secteurs adoptés lors des sommets.

LA FRANCOPHONIE BILATÉRALE





L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Le Programme d'aide publique au développement (APD) constitue l'un des principaux moyens dont dispose le Canada pour promouvoir la justice sociale dans le monde. Ce programme de coopération vise à seconder les efforts déployés par les pays en développement pour répondre de façon durable aux besoins essentiels de leurs populations, à partir de leurs propres ressources et valeurs.

Depuis le début des années 1970, le Canada fournit un appui direct aux pays francophones par le biais de son Programme d'aide publique au développement. C'est l'Agence canadienne de développement international qui gère ce programme dont bénéficient actuellement 35 pays d'Afrique, d'Asie et des Amériques membres de la Francophonie. Attentive aux besoins des pays les plus pauvres et des groupes les plus démunis, l'ACDI s'intéresse plus particulièrement aux besoins fondamentaux tels la santé, la sécurité alimentaire et les droits de la personne.

Consciente du rôle de plus en plus large que jouent les instances internationales dans la solution des problèmes mondiaux, l'ACDI consacre aujourd'hui les deux tiers de son budget au secteur multilatéral (Organisation

des Nations Unies (ONU), Fonds monétaire international, Banque mondiale, Commonwealth, Francophonie, etc.)

L'AIDE DANS LES GRANDES RÉGIONS

A) L'AFRIQUE

Malgré les compressions budgétaires imposées par la conjoncture économique, le continent africain continue de recevoir la part du lion de l'aide canadienne, soit près de la moitié des fonds bilatéraux.

Le document *Afrique 21* publié en 1992 définit les grandes orientations qui doivent mener le continent africain sur la voie du développement durable : démocratisation, intégration régionale et mise en place de mécanismes propres à stimuler la liberté d'entreprise.

L'ACDI concentre désormais son aide bilatérale dans trois régions : l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique occidentale et l'Afrique du centre et de l'Est. Cette nouvelle approche régionale encourage l'analyse, suscite le débat et facilite la coopération et l'intégration. Grâce à la participation de leurs populations et un climat plus propice à l'es-

prit d'entreprise, les pays africains devraient être mieux équipés dans leur progression vers un développement durable.

i) L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient

Cette région comprend l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie, tous membres de la Francophonie. En tenant compte des exigences du développement durable, le programme destiné à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient s'oriente autour de trois axes : réforme économique, respect de l'environnement et appui aux institutions. Pour l'Afrique du Nord en particulier, l'accent est mis sur l'épanouissement du secteur privé dans une société civile démocratique.

ii) L'Afrique occidentale

Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo sont membres de la Francophonie.

Cette région se compose des 16 pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La nouvelle stratégie vise notamment la démocratisation et la croissance de l'économie par un appui aux entreprises dans les principaux pays côtiers. La mise en valeur des ressources naturelles entraînera une hausse du revenu par habitant, mais, dans la perspective d'un développement durable, elle ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. Parmi les objectifs visés, mentionnons : la création d'emplois, le développement des marchés régionaux et internationaux, le progrès technologique, la coopération et l'intégration régionales. On recherche donc un équilibre durable entre la population, l'économie et l'environnement, et une meilleure répartition de la richesse entre les différents pays.

iii) L'Afrique du centre et de l'Est

L'Afrique du centre et de l'Est compte 14 pays membres de la Francophonie : le Burundi, le Cameroun, les Comores, le Congo, Djibouti, le Gabon, la Guinée équatoriale, Madagascar, Maurice, la République centrafricaine, le Rwanda, les Seychelles, le Tchad et le Zaïre.

Récemment, l'ACDI a réduit son aide bilatérale directe à ces pays; en revanche, elle a créé deux nouveaux fonds régionaux qui visent à renforcer les capacités locales, nationales et régionales dans les domaines des droits de la personne, du développement démocratique et de l'entreprise privée, et à fournir des secours en cas de désastre. Les projets et les programmes bilatéraux en cours prendront fin en 1994.

B) L'ASIE

i) Le Viêt-nam

De 1990-1991 à 1992-1993, l'ACDI a accordé au Viêt-nam 30 millions de dollars d'aide publique au développement. Il s'agit principalement d'aide humanitaire et alimentaire, mais aussi d'un appui aux institutions et aux entreprises. Établi de concert avec les autorités vietnamiennes, le programme vise à promouvoir le processus de réforme et de transformation au Viêt-nam et l'intégration du pays dans l'économie régionale et mondiale.

ii) Le Cambodge

De 1990-1991 à 1992-1993, l'ACDI a accordé au Cambodge 23 millions de dollars d'aide publique au développement. L'aide bilatérale de l'ACDI se traduit principalement par un programme de 8 millions de dollars administré par des organisations non gouvernementales et dirigé vers les secteurs priori-

taires de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, de la production alimentaire et du développement communautaire. Un Fonds canadien de 200 000 dollars a également été mis sur pied. Au cours des trois dernières années, l'ACDI a surtout fourni une aide humanitaire et alimentaire au Cambodge, et elle soutient le Centre cambodgien d'action contre les mines (Cambodian Mine Action Centre). La situation économique difficile limite les moyens d'intervention du Canada.

iii) Le Laos

Au cours des trois premières années, le programme d'aide bilatérale a déboursé 150 000 dollars pour un fonds canadien. Dans un contexte de ressources limitées, le Canada a choisi de concentrer son assistance au développement sur un moins grand nombre de pays pour en accroître l'efficacité. En conséquence, il a été récemment décidé de mettre un terme au programme bilatéral d'aide au Laos, à l'exception des projets en cours. Le Laos demeure néanmoins admissible à l'aide canadienne, mais il est peu probable que le programme bilatéral finance d'autres projets dans ce pays.



PHOTO ACDI : CINDY ANDREW

C) LES AMÉRIQUES

i) Haïti

Depuis le coup d'État de septembre 1991, l'aide canadienne a pris la forme d'une aide humanitaire (surtout nourriture, médicaments et produits agricoles) acheminée par les organisations non gouvernementales canadiennes et les organismes multilatéraux avec la protection de l'ONU et de l'OEA.

Dès que les conditions politiques le permettront, un nouveau programme sera mis sur pied pour soutenir la reconstruction, les réformes institutionnelles et le développement économique.

EXEMPLES DE PROJETS DE COOPÉRATION DE L'ACDI

A) Les femmes et le développement économique au Bénin

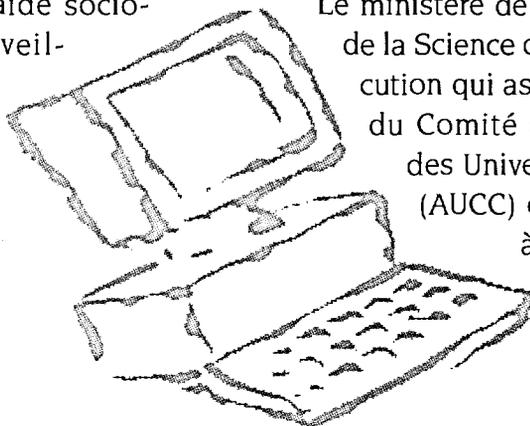
L'ACDI encourage vivement l'équité entre les sexes et la participation intégrale des femmes au développement économique, social et culturel de leur pays. Ainsi, au Bénin, un projet de 2 millions de dollars vise à accroître la productivité d'entreprises dirigées par des regroupements de femmes dans la région de Savaloué. C'est le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick qui en assure la planification et l'exécution.

B) Les droits de la personne en Afrique francophone

La question de la démocratie et des droits de la personne préoccupe beaucoup le Canada. À cet effet, l'ACDI vient de lancer en Afrique francophone un programme de trois ans évalué à 6 millions de dollars. C'est le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) qui est chargé de sa réalisation. Il fera la promotion de la culture démocratique et des droits de la personne par le biais d'études et d'activités de formation et de sensibilisation. Par ailleurs, il viendra en aide aux initiatives des partenaires du secteur non gouvernemental africain et aux organisations telles que les associations de défense et de promotion des droits de la personne.

C) La lutte contre le sida en Afrique

Dans la lutte internationale contre le sida, le Canada figure parmi les pays les plus actifs. Plus de 10 pays d'Afrique francophone bénéficient actuellement d'un programme d'action convergente mené par le Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD) de l'Université Laval. Avec l'aide des programmes nationaux en place, le CCISD appuie différents projets d'éducation, d'aide socio-psychologique, de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmises sexuellement.



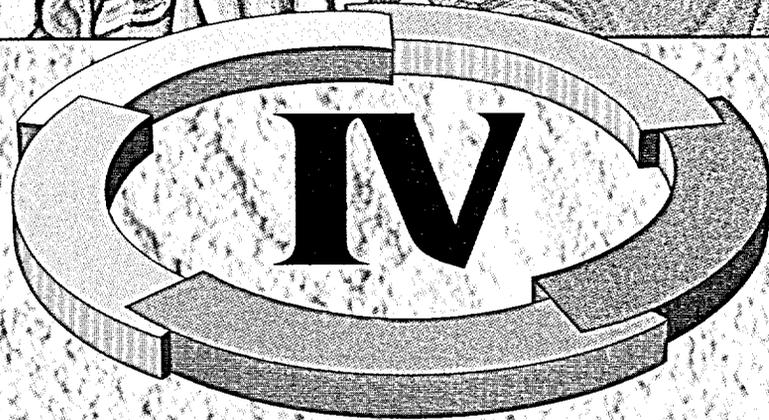
D) Recherches pétrolières au Sénégal

Depuis 1982, le Canada aide le Sénégal à réduire sa dépendance quasi totale par rapport aux importations de pétrole. L'aide au secteur pétrolier porte sur divers aspects techniques de la prospection ainsi que sur la formation du personnel. Récemment, une série de forages a porté fruit. Ainsi, le puits de Dian Niadio a révélé un gisement de gaz naturel évalué à 600 millions de mètres cubes, dont l'exploitation a immédiatement commencé en vue de la production d'électricité.

E) Programme de bourses de la Francophonie

Doté d'un budget de près de 8 millions de dollars, le programme de bourses favorise l'excellence dans des études universitaires correspondant aux priorités nationales. Il permet d'accueillir quelque 310 boursiers, dont 270 dans des établissements d'enseignement situés au Québec. Les autres fréquentent des universités qui dispensent des cours en français à l'extérieur du Québec. Parmi les domaines d'études figurent la foresterie, l'agro-alimentaire, les sciences appliquées, le génie, l'administration, l'éducation, les sciences sociales et l'économie. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec est l'agence d'exécution qui assure également le secrétariat du Comité de sélection. L'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) est en charge du programme à l'extérieur du Québec.

ANNEXES



AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) DU CANADA AUX PAYS DE LA FRANCOPHONIE

(en millions de dollars canadiens)

1991-1992

PAYS	SOMME PARTIELLE, PAYS À PAYS ¹	SOMME PARTIELLE, MULTILATÉRAL ²	TOTAL
BÉNIN	3,19	7,40	10,60
BURKINA FASO	22,01	7,49	29,50
BURUNDI	2,83	8,06	10,90
CAMEROUN	33,70	2,05	35,74
CAP VERT	0,30	3,11	3,41
COMORES	0,42	1,28	1,70
CONGO	0,82	0,51	1,33
CÔTE D'IVOIRE	12,59	3,46	16,05
DJIBOUTI	0,36	1,05	1,41
DOMINIQUE	1,66	1,54	3,20
ÉGYPTE	48,45	3,28	51,73
GABON	5,19	1,66	6,85
GUINÉE	9,42	5,33	14,75
GUINÉE-BISSAU	0,90	11,47	12,37
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,19	0,74	0,93
HAÏTI	18,15	3,99	22,14
LAOS	0,94	7,95	8,89
LIBAN	1,50	1,72	3,22
MADAGASCAR	1,77	12,55	14,31
MALI	30,79	14,43	45,22
MAROC	40,47	9,29	49,75
MAURICE (ÎLE)	0,46	1,34	1,80
MAURITANIE	0,38	7,94	8,32
NIGER	13,43	10,11	23,54
RÉP. CENTRAFRICAINE	0,98	10,91	11,89
RWANDA	19,84	8,06	27,90
SAINTE-LUCIE	4,28	0,34	4,61
SÉNÉGAL	34,79	11,10	45,89
SEYCHELLES	0,27	1,56	1,83
TCHAD	0,91	12,56	13,46
TOGO	2,13	9,94	12,07
TUNISIE	5,82	2,97	8,78
VANUATU	0,01	2,12	2,13
VIÊT-NAM	3,56	5,12	8,67
ZAÏRE	13,89	16,56	30,46
PROGRAMMES RÉGIONAUX	10,75	—	10,75
BOURSES DE LA FRANCOPHONIE	24,88	—	24,88
ORGANISATIONS DE LA FRANCOPHONIE ³	—	21,6	21,6
TOTAL FRANCOPHONIE	372,03	230,59	602,62
TOTAL APD CANADIENNE	2118,24	1065,34	3183,58
% À LA FRANCOPHONIE	17,6	21,6	18,9

1. Cette catégorie comprend tous les canaux d'assistance, dont l'aide bilatérale, l'appui aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations non gouvernementales internationales (ING), le programme d'assistance humanitaire, la coopération institutionnelle, le programme de coopération industrielle et le Fonds canadien d'initiatives locales.

2. Les transferts multilatéraux d'APD canadienne par pays effectués par les institutions financières internationales, les organismes multilatéraux et le Programme alimentaire mondial sont calculés à partir d'un coefficient établi sur la base des décaissements généraux par pays et par institution.

3. Ce montant comprend une participation des Affaires étrangères.

CONTRIBUTIONS CANADIENNES AUX INSTITUTIONS FRANCOPHONES

(en dollars can.)

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	Commentaires
1. Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)				
• Statuaire	7 200 000	8 750 000	8 000 000	
• Suivi des Sommets	6 000 000	6 750 000	7 250 000	ACDI 3M/2 ans
• Université Senghor d'Alexandrie		500 000	500 000	
• Programme spécial de développement (PSD)	1 700 000	1 700 000	1 650 000	
2. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFJES)				
• Fonctionnement	30 000	42 000	45 000	
• Jeux de la Francophonie	75 000	150 000	425 000	700 000/4 ans
• Programme de bourses canadiennes	500 000	500 000	500 000	
• Projets	240 000	240 000	225 000	
• Coopérants	100 000	110 000	100 000	
3. Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN)				
• Fonctionnement	30 000	30 000	30 000	
• Programme	175 000	175 000	160 000	
4. Bourses de la Francophonie	8 046 000	8 900 000	7 800 000	30 M/5 ans
5. Fonds de promotion de la Francophonie	769 000	489 000	360 000	
6. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)				
• Fonctionnement	180 000	180 000	200 000	
• Fonds international de coopération universitaire (FICU)	640 000	655 000	650 000	
• Université des réseaux d'expression française (UREF)	833 000	900 000	900 000	5 M/5 ans
7. Réserve du suivi des Sommets	500 000	500 000	500 000	
8. Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES)	1 800 000	1 500 000	1 500 000	7,4 M/5 ans
9. Conseil international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)	1 000 000	1 150 000	1 000 000	5,5 M/5 ans
10. Programme d'immunisation	875 000	2 350 000	2 000 000	30 M/6 ans
11. Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur	20 000	20 000	0	
12. TV-5	3 800 000	2 140 000	2 140 000	contribution de base
TV-5 Amérique latine	0	179 725	325 000	
13. Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)	600 000	500 000	500 000	
14. IIRSDA	800 000	1 570 000	1 264 000	5 M/4 ans
15. PRIMTAF	307 000	2 500 000	4 500 000	25 M/6 ans
TOTAL:	36 220 000	42 480 725	42 524 000	

IIRSDA : Institut international de recherches scientifiques pour le développement en Afrique (Adiopodoumé, Côte d'Ivoire)

PRIMTAF : Programme de renforcement institutionnel en matière de transfert technologique en Afrique francophone

SIGLES ET ACRONYMES

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique	CONFESJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports
ACDI	Agence canadienne de développement international	CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation nationale
AIPLF	Assemblée internationale des parlementaires de langue française	CPF	Conseil permanent de la Francophonie ¹
AMMF	Association mondiale des médecins francophones	CRDA	Centre de recherche et de développement sur les aliments (Saint-Hyacinthe)
ANEL	Association nationale des éditeurs de livres (Canada)	CRESA	Centre régional d'excellence en sciences de l'agriculture
APD	Aide publique au développement	CTTJ	Centre de terminologie et de traduction judiciaire (Université de Moncton)
AUCC	Association des universités et collèges du Canada	FFA	Forum francophone des affaires
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française	FICU	Fonds international de coopération universitaire
BIEF	Banque internationale d'information sur les États francophones	FIPF	Fédération internationale des professeurs de français
BRAC	Bureau régional de l'Afrique centrale	IDEF	Institut de droit d'expression française
BRAO	Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest	MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
BRAP	Bureau régional Asie-Pacifique	OCAM	Organisation commune africaine et malgache
CARTEL	Centre d'application et de recherches en télédétection (Université de Sherbrooke)	OEA	Organisation des États américains
CCISD	Centre de coopération internationale en santé et développement (Université Laval)	ONG	Organisation non gouvernementale
CECI	Centre canadien d'étude et de coopération internationale	ONU	Organisation des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-nord
CEI	Communauté des États indépendants	PARDOC	Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements des pays du Sud
CIFPAD	Consortium international francophone de formation à distance	PSD	Programme spécial de développement
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales	UIJPLF	Union internationale des journalistes et de la presse de langue française
CIRTEF	Conseil international des radios-télévisions d'expression française	UREF	Université des réseaux d'expression française

¹Le CPF remplace les comités de préparation et de suivi des sommets (CIP et CIS)

Papier canadien



Recyclé et recyclable

(Also available in English)

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20040182 9

DOCS
CA1 EA 94C10 FRE
Le Canada et la Francophonie
43268786



APPARTENIR À LA FRANCOPHONIE, POUR LE CANADA, C'EST FAIRE PARTIE DU RICHE RÉSEAU DES 47 PAYS QUI ONT LE FRANÇAIS EN PARTAGE – EN EUROPE DE L'EST ET DE L'OUEST, EN AFRIQUE, EN ASIE, DANS LA RÉGION DE L'OCÉAN INDIEN ET DES ANTILLES, COMME SUR NOTRE CONTINENT.

APPARTENIR À LA FRANCOPHONIE, POUR LE CANADA, C'EST AUSSI RÉVÉLER AU RESTE DU MONDE LES TRAITS SPÉCIFIQUES DE LA RÉALITÉ CANADIENNE; C'EST DONNER AUX CANADIENNES ET AUX CANADIENS D'EXPRESSION FRANÇAISE – DE MÊME QU'AUX FRANCOPHILES – UNE OUVERTURE SUR LE MONDE ET DES POSSIBILITÉS DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL AU SEIN D'UN VASTE ENSEMBLE DE PAYS RÉPARTIS DANS TOUTES LES GRANDES RÉGIONS DU MONDE.

ANDRÉ OUELLET
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

